

SOLVAC Société Anonyme
Siège social : 31 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles
Bruxelles, RPM 423 898 710

NOTE EXPLICATIVE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 8 MAI 2012

La présente note a été établie en application de l'article 533bis, §2, d) du Code des Sociétés et contient des explications sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée et les formalités applicables, nous nous permettons de vous renvoyer notamment au texte de la convocation et au Guide de l'Actionnaire préparé par Solvac que vous trouverez également sur le site internet de Solvac.

1. Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2011, y compris la Déclaration de Gouvernement d'Entreprise, Rapport du Commissaire.

Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2011 dans lequel figure toutes les mentions requises par la loi. Le Conseil a pris connaissance d'un rapport du Commissaire sur les comptes annuels et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvac et ont été communiqués aux actionnaires.

Ce point est uniquement repris à des fins de discussion et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

2. Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011, Rapport du Commissaire.

Les comptes consolidés de l'exercice 2011 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil a pris connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvac et ont été communiqués aux actionnaires.

Ce point est uniquement repris à des fins de discussion et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de porter le dividende brut par action entièrement libérée à 4,53 EUR, soit 3,849 EUR net, sous déduction des acomptes versés respectivement les 27 octobre 2011 (2,20 EUR net) et 29 décembre 2011 (1,649 EUR net), ce dernier valant dès lors solde.

Une copie des comptes annuels se trouve sur le site internet de Solvac et a été communiquée aux actionnaires.

Le Code des Sociétés requiert que l'assemblée générale se prononce chaque année sur l'approbation des comptes annuels ainsi que sur l'affectation des bénéfices et la fixation du dividende.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2011.

Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2011 pour les opérations de cet exercice.

Conformément au Code des Sociétés, l'assemblée générale doit se prononcer chaque année après approbation des comptes annuels par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et du commissaire.

5. Conseil d'Administration.

Nomination de deux Administrateurs en remplacement de M. Bruno Rolin et de M. Jean-Pierre Delwart comme Administrateurs non indépendants, sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de quatre ans.

Il est proposé de réélire successivement M. Bruno Rolin et de M. Jean-Pierre Delwart comme Administrateurs non indépendants pour une nouvelle période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mai 2016.

Tenant compte de l'avis du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration recommande l'adoption par l'assemblée générale de cette résolution.

Pour de plus amples renseignements concernant Messieurs Bruno Rolin et M. Jean-Pierre Delwart, nous renvoyons les actionnaires au chapitre 6.3 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

6. Divers

*

*

*